

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 
ID : 089-218900256-20220901-D2022_27-AU

DECISION n° 2022.27

Fixation du tarif pour une sortie au Parc de l'Auxois proposée par le service Espace Senior

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2021, donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 32-04/03/2016 portant sur la fixation des tarifs et participations demandés pour les animations collectives et sorties proposées par l'Espace Senior,

Considérant que ces tarifs ne sont pas adaptés pour la sortie au Parc de l'Auxois proposée aux personnes qui fréquentent l'Espace Sénior le 15 septembre 2022,

DECIDE

Article unique :

de fixer le tarif à 14,00 € (11 € pour l'entrée et 3 € de frais de transport) qui sera demandé aux adhérents de l'Espace Senior qui souhaitent participer à la sortie au Parc de l'Auxois organisée le 15 septembre 2022.

Fait à Avallon, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire,




Jamilah HABSAOUI.